



23) Aide-mémoire pour le responsable des arbitres au sein du club / Edition 2007

Description / Cahier des charges

Le responsable des arbitres au sein du club devrait, en principe, être membre du comité. Il doit assumer en premier lieu les devoirs suivants:

- soutenir les arbitres de son club,
- organiser l'accueil des arbitres visiteurs, les protéger le cas échéant,
- contribuer à la publicité et au recrutement de nouveaux arbitres.

Assistance aux arbitres de son club

- représenter les intérêts des arbitres au sein du club,
- organiser des rencontres périodiques pour discuter et trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les arbitres,
- présenter aux membres du club tous les arbitres de son club, lors d'une assemblée générale ou autres rencontres de club,
- saisir les occasions pour mettre en valeur les mérites des arbitres au sein du club,
- expliquer aux arbitres la vie du club, ses statuts et ses usages,
- veiller aux avantages accordés chaque année aux arbitres: dispense des cotisations, équipement à titre gracieux, invitations diverses, etc.,
- maintenir le contact avec la Commission régionale des arbitres, (visite des cours, nombre d'arbitres, coefficient, etc.),
- veiller que chaque arbitre du club suive les cours obligatoires,
- satisfaire les vœux des arbitres; accompagnement et travaux après match.

Accueil des arbitres visiteurs

- être le partenaire des arbitres visiteurs en les renseignant sur l'heure du match, le lieu de la rencontre, l'utilisation des vestiaires,
- régler, avant le match, les indemnités d'arbitrage et être responsable du ballon du match,
- organiser le service des rafraîchissements à la pause
- garder la clef des vestiaires (évent. les valeurs) de l'arbitre,
- soutenir l'arbitre dans ses décisions (au besoin le défendre lors d'agressions verbales et s'interposer, avant, pendant et après le match),
- rappeler les règles du fair - play aux spectateurs,
- visiter et accompagner l'arbitre au local ou à la buvette du club,
- prendre congé de l'arbitre.

Responsable de la publicité et du recrutement de nouveaux arbitres

- organiser l'information sur l'arbitrage, les Lois du jeu (pour les questions techniques la commission régionale des arbitres est compétente et responsable, et peut être sollicitée),
- conduire une discussion avec les candidats arbitres et les informer sur les conditions à remplir, ainsi que sur les cours à suivre,
- intervenir au sein du club pour rappeler l'importance de l'arbitre et de son rôle,
- contacter les personnes, joueurs (ses) ou non susceptibles de s'orienter vers l'arbitrage,
- organiser les moyens de publicité lors de matches à domicile (haut-parleur, affiches, sets de tables, dépliants, etc.),
- accompagner les candidats arbitres à leur première soirée de cours et lors du premier match.